

Jean-Pierre Sueur était le rapporteur, Le 23 janvier en séance publique, il a présenté son rapport lors d'une intervention en séance, puis une exception d'irrecevabilité (tendant à montrer que le texte est inconstitutionnel) et enfin une explication de vote sur l'ensemble du texte.

*Lire :*

>> [la présentation du rapport](#)

>> [l'exception d'irrecevabilité](#)

>> [l'explication de vote](#)

*Lire aussi :*

>> [le texte intégral du rapport de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [la revue de presse](#)

.